

Octobre 2013



C dans l'air...

A vos labels pour 2014 !

Comme chaque année à l'automne vient le temps de remplir votre bilan d'activité et vos demandes de labels. Le cahier pratique d'aide à la demande de labels a été envoyé par mail dans toutes les structures.

Quelques évolutions importantes :

Sur les labels sportifs afin d'être en conformité avec les évolutions du classement des clubs :

- L'accès à la demande de label « Ecole de Sport » et « Club Sport Loisir » n'est accessible que si le club est présent dans le classement du Championnat de France des Clubs.
- L'accès à la demande de label « Club Compétition » n'est accessible que si le club est classé au Championnat de France des clubs dans les 250 premiers en habitable, dans les 150 premiers en dériveur, dans les 100 premiers en windsurf et catamaran et dans les 60 premiers en quillard de sport.

Le lien avec l'arbitrage a également été fait :

- pour être « Ecole de Sport », le club devra avoir au moins 1 arbitre
- pour être « Club Compétition » le club devra au moins avoir 1 arbitre de niveau régional (ou en formation d'arbitre régional). Cette information sera directement affichée sur la page de demande de label, vous n'aurez pas à la saisir.

En ce qui concerne le label « Ecole Française de Voile », nous vous rappelons qu'il est nécessaire de remplir et d'actualiser l'espace dédié du club pour pouvoir être visible sur le site fairedelavoile.fr

Enfin pour la première année, la demande de label « Point Location » sera faite sur les mêmes écrans et à la même période. Nous vous rappelons que ce label est payant et qu'il a des contraintes de gestion particulière.

Enquête Club sur la plaisance

Comme nous l'avions annoncé, le département Développement continue de mener une étude sur la plaisance.

La 1ère phase (juillet à septembre 2013) interrogeait les licenciés pour mieux connaître les besoins et les attentes des plaisanciers ou potentiels plaisanciers. Elle a connu un relatif succès puisque nous avons recueilli 4280 questionnaires en cours de traitement.

La 2ème phase (septembre à novembre) consiste à interroger les clubs sur leurs offres à destination de ce public de plaisancier. Elle est donc en cours et nous vous invitons à remplir le questionnaire à l'adresse suivante

[Remplissez le questionnaire \(ouvert jusqu'au 30octobre\).](#)

Aménagement du temps scolaire

Dans cette 1ère année de mise en place de l'aménagement des rythmes scolaires, nous souhaitons alerter tous les clubs sur la nécessité de suivre la mise en place locale des activités en lien avec les services municipaux concernés. L'évolution programmée des temps dédiés aux pratiques sportives doit nous alerter sur le maintien de notre pratique dans les écoles primaires. Restriction sur les budgets et mise en place jugée complexe viennent compliquer la position de la voile à l'école.

De nombreuses questions se posent comme :

- Quel risque économique pour les clubs avec la perte du mercredi matin ?
- Quid de l'apprentissage de la voile pendant le temps scolaire ?
- Quelle tarification sur quels temps (payant après la fin de l'école ou à partir de 16 h 30) ?

Sur ce sujet le CNOSF propose une note de cadrage rappelant les textes et les points importants de cette réforme ([lien vers le document](#))

N'hésitez pas à nous informer des problèmes rencontrés et des solutions trouvées pour pérenniser cette activité

Emploi d'avenir

Une circulaire du 4 juillet 2013 apporte quelques précisions concernant la mise en œuvre des emplois d'avenir dans le sport et les loisirs. Elle rappelle que le sport est dans un champ de professions réglementées qui exigent un diplôme pour pouvoir exercer. Il est ainsi nécessaire que les jeunes recrutés en Emplois d'Avenir soient titulaires d'une certification professionnelle figurant sur la liste fixée à l'annexe II.1 de l'article A ; 212-1 du code du sport, ou qu'ils s'engagent dans une formation professionnelle dont la qualification est inscrite sur cette liste. Cependant, tous les métiers du sport ne sont pas des métiers d'encadrement et certains clubs ont ainsi imaginé des métiers périphériques plus accessibles aux jeunes sans qualification (accueil, administration et comptabilité, médiation sociale, entretien d'installations et gestion d'équipements ou sécurité...). N'hésitez pas à nous informer de vos réussites dans ce domaine.

[Lien vers la circulaire](#)

La Fête du Nautisme fait peau neuve

Afin de maintenir la dynamique de ce grand rassemblement de découverte des sports nautiques, le comité de pilotage national de la FDN a décidé de modifier la date de son organisation pour 2014 en la plaçant juste avant la pleine saison le 1er week end de juillet.

Cette prochaine édition marquera également le 20ème anniversaire de la fête qui fera à cette occasion peau neuve sur son identité visuelle.

Bons Plans...

Passerelle entre les diplômes Jeunesse et Sports et Affaires Maritimes

Comme annoncé dans l'expresso du mois d'août, un nouvel arrêté du 5 juin 2013 fixe les conditions d'obtention par équivalence du brevet de Capitaine 200 pour les titulaires d'un diplôme d'encadrement sportif délivré par le ministère chargé des sports. Ce texte facilite l'accès à une bi-qualification pour ceux qui souhaitent cumuler les deux activités de transport de passagers et d'enseignement de la croisière.

Pour répondre aux premiers besoins de formation, l'ENVSN ouvre une formation réservée aux cadres diplômés de la JS (BEES voile / BPJEPS voile + CS croisière / DEJEPS ou DESJEPS voile). Elle représentera entre 203 h de formation pour un parcours minimum donnant un C200 limité à 20M (médical I + CRO) et jusqu'à 384 h de formation pour un C200 sans limité d'exercice (CGO + médical III). Elle se déroulera de janvier à avril répartis sur 6 semaines.

Renseignements : ENVSN Quiberon

Boutique Clubs : fermeture annuelle



Afin de mettre en place la saison 2014 la boutique va fermer ses portes à partir du **15 octobre** pour réouvrir début novembre avec les produits pour la saison 2013.

En cas d'urgence merci de prendre contact directement auprès de notre service en nous écrivant un mail à developpement@ffvoile.fr

Save the Date...

Campagne de labels 2014

Pour les Clubs : du 7 octobre au 3 novembre

Pour les ligues et CDV : du 8 novembre au 1er décembre

Comité de pilotage national du développement

Le comité de pilotage national aura lieu le 16 octobre au siège de la Fédération Française de Voile

Formation de Formateur National à l'automne : pensez à vous inscrire

Dans le cadre de votre formation initiale ou de votre recyclage les prochaines dates de formations seront:

- du 31 octobre au 3 novembre aux Glénans
- du 19 au 22 novembre dans la ligue PACA
- du 12 au 15 novembre à l'ENVSN
- du 17 au 20 décembre à l'ENVSN

Une seule adresse pour se renseigner : [calendrier formation](#)

Retrouver l'Expresso et toute l'actualité du département Développement sur Internet <http://www.ffvoile.fr>
Pour recevoir toutes les informations de la FFVoile, veillez à mettre à jour votre adresse E-mail grâce à la rubrique Espace club du site Internet.